

INFRASTRUCTURES, TRANSPORTS ET MER

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer*

Arrêté du 15 juillet 2015 relatif à la nomination des membres du jury national d'évaluation institué par le décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer

NOR : DEVT1513557A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,
Vu l'article L. 5521-3 du code des transports;

Vu les articles 3 à 6 du décret n° 2015-598 du 2 juin 2015 pris pour l'application de certaines dispositions du code des transports relatives aux gens de mer,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury national d'évaluation chargé d'évaluer le niveau de connaissance de la langue française et des matières juridiques du capitaine d'un navire battant pavillon français et de l'officier chargé de sa suppléance, pour une durée de trois ans à compter de la publication du présent arrêté :

I. – AU SEIN DE LA FORMATION AU COMMERCE ET À LA PLAISANCE PROFESSIONNELLE

Le directeur interrégional de la mer Méditerranée, président.

Suppléant

Un cadre de la direction interrégionale de la mer Méditerranée désigné par le directeur interrégional de la mer Méditerranée.

Titulaire

Le directeur du site de Marseille de l'École nationale supérieure maritime.

Suppléant

Un enseignant de l'École nationale supérieure maritime désigné par le directeur du site de Marseille de l'École nationale supérieure maritime.

Titulaire

Mme Iliou (Evelyne), capitaine d'armement de la compagnie Bourbon.

Suppléant

M. Jamet (Yann), capitaine d'armement de la Compagnie maritime nantaise.

Suppléant

M. Laussel (Franck), capitaine d'armement de la Compagnie maritime TLV.

Titulaire

M. Conzales (Jacques), titulaire du brevet de capitaine 8000.

Suppléant

M. Auvinet (Pascal), titulaire du brevet de C1NM.

Suppléant

M. Loret (Régis), titulaire du brevet capitaine 200 voile.

II. – AU SEIN DE LA FORMATION À LA PÊCHE

Le directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique - Manche-Ouest, président.

Suppléant

Le directeur départemental des territoires et de la mer du Finistère.

Suppléant

Le chef du service « activités maritimes » de la direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan.

Titulaire

Le directeur du lycée professionnel maritime du Guilvinec.

Suppléant

Le directeur du lycée professionnel maritime de Saint-Malo.

Suppléant

Le directeur du lycée professionnel maritime d'Étel.

Titulaire

M. Dulon (Fabien), directeur général de l'armement Scapêche.

Suppléant

M. Carré (Pierre-Alain), directeur et capitaine d'armement de la compagnie CFTO.

Suppléante

Mme Bodmer (Axelle), représentante de l'Union des armateurs à la pêche de France (UAPF).

Titulaire

M. Guyader (Jean-Paul), capitaine de pêche.

Suppléant

M. Le Falher (Guy), capitaine de pêche.

Suppléant

M. Clere (Dominique), patron de pêche.

Article 2

L'arrêté du 2 juillet 2014 relatif à la nomination des membres de la commission nationale instituée par le décret n° 2008-1143 du 6 novembre 2008 est abrogé.

Article 3

La directrice des affaires maritimes est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 15 juillet 2015.

Pour la ministre et par délégation :
La directrice des affaires maritimes,
R. BRÉHIER